

Une politique étrangère intelligente pour une Suisse ouverte, neutre et indépendante

Avancer ensemble

La politique étrangère est une politique de défense des intérêts visant à assurer la prospérité, l'indépendance, la sécurité et la liberté dans notre pays. Elle se développe dans le cadre d'une neutralité reconnue par le droit international. Nos entreprises doivent pouvoir accéder à de nouveaux marchés et consolider leurs positions existantes. L'approvisionnement en matières premières et en énergie est également important. L'accès au marché intérieur de l'Union européenne, qui est le client le plus important de notre industrie d'exportation, est essentiel pour nos emplois. Le PLR est le seul parti qui s'engage, sans réserve, en faveur de la voie bilatérale avec l'UE. Mais elle rejette l'adhésion à l'UE ou à l'EEE, ainsi qu'une politique d'isolement. Le PLR soutient de nouveaux accords de libre-échange avec des Etats tiers situés dans des régions économiques émergentes. Les bons offices de la Suisse et son rôle de médiateur dans les conflits doivent être maintenus et, si nécessaire, renforcés.

1. Défis externes

- › La voie bilatérale se détériorera si l'on ne poursuit pas son développement au moyen d'un accord-cadre qui confère aux accords bilatéraux une assise juridique stable.
- › Les attaques politiques internes contre la libre circulation des personnes (LCP) et Schengen mettent en danger les accords bilatéraux. La LCP est juridiquement liée au premier paquet d'accords bilatéraux.
- › Les conflits commerciaux internationaux et le comportement de plus en plus protectionniste de certains partenaires commerciaux importants mettent en danger l'économie suisse.
- › Durcissement des relations internationales, provoqué par des Etats qui poursuivent de plus en plus ardemment leurs intérêts stratégiques et agissent souvent selon le principe du "pouvoir avant le droit" ; crise du multilatéralisme (par ex. OMC), qui est importante pour les petits pays.

2. Liberté, cohésion et innovation

Liberté : la liberté ne va pas de soi et doit être défendue encore et toujours. Les citoyens suisses doivent continuer de pouvoir vivre et travailler en toute liberté et autonomie. Un nombre suffisant de places de travail est essentiel à l'indépendance et à la liberté. Si nous voulons que le taux de chômage reste bas, nous devons devenir plus compétitifs sur la scène internationale. Que ce soit en matière de politique économique ou fiscale : notre liberté repose sur une politique étrangère modulable et indépendante, basée sur une politique de défense des intérêts.

Cohésion : la cohésion signifie prendre ses responsabilités pour soi-même et pour son entourage. Mais cela signifie également que la volonté de se façonner repose sur une politique étrangère marquée par l'affirmation de ses propres intérêts. Dans les négociations de politique étrangère, la Suisse doit traiter sur un pied d'égalité.

Innovation : notre pays a besoin de marchés ouverts pour vendre ses produits et services, créer des emplois et offrir un vaste choix à ses consommateurs. L'ouverture économique conduit à des ajustements structurels au sein de notre pays. Ce processus d'ajustement doit s'accompagner d'une politique étrangère appropriée. Le droit du travail libéral, la liberté contractuelle et l'absence de réglementation excessive de l'économie sont particulièrement importants.

3. La voie bilatérale est indispensable

Le PLR garant de la voie bilatérale : l'UE est notre principal partenaire économique, politique et culturel. La Suisse est le troisième partenaire commercial de l'UE. Même si les marchés des pays émergents gagnent rapidement en importance, l'UE reste notre principal partenaire commercial. La voie bilatérale est la meilleure de toutes les solutions permettant à la Suisse de maintenir et de développer ses relations avec l'UE.

La prospérité de la Suisse est menacée : l'approche bilatérale garantit l'accès de la Suisse au marché intérieur, crée une sécurité juridique, renforce la compétitivité et garantit des places de travail et la prospérité. Le PLR ne veut ni adhérer à l'UE, ni faire cavalier seul. Le PLR exige que les accords bilatéraux soient garantis et développés. C'est pourquoi nous disons un "oui de raison" à l'accord-cadre. Toutefois, des clarifications restent nécessaires lorsque le texte du traité laisse une marge d'interprétation, notamment en ce qui concerne la directive portant sur le droit de citoyenneté européen et les mesures d'accompagnement.

Le PLR entend défendre les intérêts de la Suisse sur la scène internationale : la défense de nos intérêts repose sur la coopération. L'attrait de la Suisse en tant que plate-forme pour les organisations internationales à Genève doit être amélioré et notre siège au Conseil d'administration du FMI doit être maintenu. Un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU et la participation au G20 représentent également un objectif. Notre savoir-faire en tant qu'Etat médiateur neutre doit être exporté et utilisé dans les conflits internationaux.

4. Nos revendications

Politique étrangère

- › Garantir une politique étrangère indépendante, axée sur les intérêts de la Suisse et garantissant notre prospérité.
- › Assurer l'attractivité de la Suisse et de Genève en tant que sièges d'organisations internationales.
- › Politique active de la Suisse au sein des organisations internationales. Objectif : devenir membre du G-20.
- › Renforcer la portée géographique et thématique de la coopération internationale et l'articulation stratégique des objectifs des politiques de développement et de migration.
- › Renforcer le rôle traditionnel de médiateur de la Suisse dans les conflits dans le cadre de notre neutralité.
- › S'inspirer de la vision à long terme de la politique extérieure pour définir les orientations et les stratégies de la Suisse en la matière.

Politique européenne

- › Poursuite du développement de la voie bilatérale au moyen d'un accord-cadre qui assure un accès à long terme au marché intérieur et crée une sécurité juridique ; pas d'adhésion à l'UE.
- › Préservation des structures de démocratie directe de la Suisse ; pas d'adoption automatique du droit communautaire de l'UE.
- › Obtentions de clarifications, notamment concernant la directive sur le droit de citoyenneté européen et les mesures d'accompagnement, dans le cadre des négociations qui se sont révélées globalement bonnes.

- › Conclusion d'autres accords bilatéraux avec l'UE, tels que l'accord sur le marché de l'électricité ou des accords dans d'autres domaines qui revêtent un intérêt économique pour la Suisse.

Politique économique extérieure :

- › Conclusion de nouveaux accords de libre-échange et de protection des investissements avec les marchés émergents en Etats-Unis, en Asie et en Amérique du Sud.
- › Modernisation des accords de libre-échange et de protection des investissements existants.

5. Succès du PLR. Les Libéraux-Radicaux

- › Conclusion d'accords de libre-échange avec le Japon, la Chine, l'Indonésie et d'autres marchés émergents. Début des négociations avec le Mercosur (entre autres le Brésil).
- › Défense des accords bilatéraux contre les attaques politiques internes : déblocage de l'accord institutionnel grâce à un positionnement clair ("OUI de raison") ; défense contre les atteintes à la libre circulation des personnes, qui mettent en danger les accords bilatéraux.
- › Sécurisation de Schengen/Dublin grâce à une mise en œuvre pragmatique de la loi Schengen sur les armes et une campagne réussie contre le référendum.
- › Succès de la campagne contre l'initiative d'autodétermination, qui a permis à la Suisse de maintenir sa fiabilité en tant que partenaire commercial et partie contractante.